

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
SAS LA SOUDANAISE DES SABLES à Soudan

Par arrêté préfectoral n° 2022/ICPE/338 en date du 26 septembre 2022, une enquête publique est ouverte à la mairie de Soudan, pendant une période de 32 jours **du mercredi 19 octobre 2022 à 9h00 au samedi 19 novembre 2022 inclus à 12h00**, portant sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS LA SOUDANAISE DES SABLES en vue de l'ouverture d'une sablière de 44,4 ha environ, dont 23 ha pour l'extraction, au lieu dit La Gourbillière sur la commune de Soudan.

Cet établissement est soumis à autorisation sous la rubrique n° 2510-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Monsieur Antoine LATASTE, Chef de la conservation régionale des monuments historiques à la DRAC à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur est chargé de diriger l'enquête et de recevoir en mairie de Soudan, les observations du public aux dates et heures ci-après :

- mercredi 19 octobre 2022	de 09h à 12h
- mercredi 26 octobre 2022	de 09h à 12h
- vendredi 4 novembre 2022	de 14h à 16h
- jeudi 10 novembre 2022	de 09h à 12h
- samedi 19 novembre 2022	de 09h à 12h.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier « papier » d'enquête publique et du dossier numérique sur un poste informatique, en mairie de Soudan aux jours et heures d'ouverture des services au public et selon les modalités d'accueil du public en vigueur. La consultation du dossier d'enquête publique est également possible directement sur la plate-forme numérique accessible ici : <https://www.registre-dematerialise.fr/4241> ou depuis le site Internet de la préfecture de la Loire-Atlantique : www.loire-atlantique.gouv.fr.

Le dossier comporte une étude d'impact du projet, ainsi que les avis obligatoires notamment l'avis de l'autorité environnementale.

Pendant le temps strict de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre « papier », déposé en mairie de Soudan. Celles-ci peuvent également être adressées, par voie postale au commissaire enquêteur, en mairie de Soudan (3 place Jeanne d'Arc, 44110 Soudan).

Elles peuvent être déposées directement sur le registre dématérialisé mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4241>, accessible également depuis le site internet de la préfecture de Loire-Atlantique (www.loire-atlantique.gouv.fr), ou par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-4241@registre-dematerialise.fr

La taille des pièces jointes ne peut excéder 3 Mo. Seuls les courriels reçus pendant le temps strict de l'enquête seront pris en compte.

Toutes les observations seront mises à la disposition du public en mairie et sur le registre dématérialisé.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du préfet de la Loire-Atlantique (*Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau des procédures environnementales et foncières*), dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairie de Soudan pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de la SAS LA SOUDANAISE DES SABLES, La Guérinière 35370 ARGENTRE-DU-PLESSIS.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté d'autorisation délivré par le préfet de Loire-Atlantique assorti de prescriptions d'exploitation, ou un refus.